

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**  
**DELIBERATION N° 46**

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

**Absentes :** Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

**Secrétaire :** M. BOUTONNET

*Le Maire*

*Entendu le rapport de Mme Duhart,*

**OBJET : FONCIER** – Mise à disposition d'un local situé place Gambetta au profit de l'association Euskal Joutes.

Pour la première fois en 2016, des joutes sétoises se sont déroulées à Bayonne durant les Fêtes traditionnelles.

L'association Euskal Joutes, créée en 2016, organisatrice de l'évènement a manifesté le souhait de développer cette activité sur le territoire de la commune de Bayonne, notamment en direction de personnes adultes mais aussi d'enfants en créant une école de joutes sétoises sur chariot pour les plus jeunes.

Eu égard aux faibles moyens dont dispose cette association, de l'intérêt local des activités menées par cette structure, la ville a décidé de lui apporter son soutien avec la mise à disposition d'un local à usage de stockage de matériels liés à la pratique de ce sport, situé dans la culée rive droite du pont Saint-Esprit à proximité immédiate de l'Adour.

Cette convention d'occupation, dont le projet est joint en annexe, est consentie sur la base des principales dispositions suivantes :

- local d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> environ,
- à titre gratuit,
- pour une période d'une année à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée,

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette mise à disposition au bénéfice de l'Association Euskal Joutes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente, sur la base du projet de convention annexée.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne